

# L'écho d'octobre

## Le Mot du Maire ...

La période de confinement, nous a recentrés sur l'essentiel : notre santé, notre famille, des bonheurs simples.

A Réaumur, nous avons pu compter sur nos deux commerces alimentaires qui sont restés ouverts pendant ces temps compliqués.

Aujourd'hui la vie a repris un semblant de normalité, soyons-leur reconnaissants, en leur restant fidèles. Une commune sans commerce c'est un échelon de proximité de perdu. On se rendra compte de leur importance le jour où ils n'existeront plus, essayons de tout faire pour ne pas en arriver là.

Céline REVEAU

## Flash Info

### Horaires de la Mairie

du lundi au jeudi  
de 9h30 à 12h15 et le  
vendredi de 14h à 18h.

### Horaires de l'Agence Postale Communale

du lundi au vendredi :  
13h45 - 16h30  
et le mercredi :  
10h30 - 12h  
13h45 - 16h30



## Edito

### Fête de la Fressure

L'automne s'est installé, l'hiver pointe son nez, le temps des salades estivales est révolu mais ... vive les plats chauds et la Fressure !

Le CAREA remet le couvert à l'occasion de la traditionnelle « **Fête de la Fressure** » le **samedi 7 novembre**. En raison des mesures imposées par la Préfecture, il sera malheureusement trop compliqué de nous réunir à la salle Ferchault mais nous ne nous laisserons pas aller pour autant, bande de gourmands !

Les membres de l'association du Cercle des Amis de Réaumur, vont donc vous confectionner, comme tous les ans pour bientôt la 30<sup>ème</sup> édition, leur fressure à l'ancienne sous forme de barquettes à emporter. Nous proposons également les menus complets, qui seront cette année également à emporter.

Repas et barquettes seront à réserver à l'avance et à retirer **salle Ferchault le samedi 7 novembre de 11h à 13h et de 18h à 20h.**

*Pensez à réserver votre repas et vos barquettes !*

Repas adulte : 12 €

Repas enfant : 5 €

Barquette : 5 €

Vous pouvez également réserver votre « kit boissons » comprenant une bouteille de rouge spécialement sélectionnée pour se marier aux épices de la fressure (10 €)

Réervations au 02.51.61.23.59 (Rétro), auprès des membres du CAREA ou par mail : [moniquepaillat@sfr.fr](mailto:moniquepaillat@sfr.fr)

Vous pouvez également vous rendre sur la face Facebook : <https://www.facebook.com/fressurereaumur>

Ou commander sur [HELLOASSO « Fête de la fressure – Réaumur 2020 »](#).

A très bientôt les gourmands !

Philippe REVEAU, Président du CARéa



## Infos municipales

### → SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Les élus ont pris acte du rapport annuel 2019.

### → Attribution d'une subvention Familles Rurales

Vu le courrier de la Présidente de Familles Rurales le conseil décide d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2020 à l'association.

### → Demande de subvention au titre du Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal »

Après avoir approuvé le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg (secteur 3) estimé à 378 702,50 € HT, le conseil a approuvé le plan de financement. Les démarches nécessaires pour obtenir l'aide de 75 000 € du Conseil Régional au titre du Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal » vont être lancées.

### → Tarif des salles communales

Les élus décident de reconduire les tarifs pour les locations de 2021.

### → Personnel communal – Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription à un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat.

### → C.M.E

L'élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le lundi 5 octobre à 13h30, à la salle Ferchault.

6 enfants ont été élus :

Mélody CRUBLEAU, Armand YOUNG, Léandre BAUDRY, Cassie BERSON, Timéa DEBORDE et Léo BELLERY. Ils rejoignent Maël CRUBLEAU, Isaac PARPAILLON, Robin TURQUAND et Faustin YOUNG.

Ils seront accompagnés toute l'année par Céline REVEAU, Karine TURQUAND, Sabine MERCIER, Michel ROY, Stéphanie ROTURIER, Marie-Thérèse GEMARD et Ludivine BOUDAUD.



### → Commission environnement

La 2<sup>ème</sup> matinée du 21 septembre a permis aux bénévoles de finir le désherbage du cimetière. Les agents communaux ont engazonné certaines parties du cimetière.

### → Commission voirie

Les employés ont réalisé la peinture du marquage au sol dans le bourg et ont nettoyé tous les panneaux de signalisation. Les accotements ont été broyés.

## ✍ Prochaines réunions

### - Commission voirie,

Samedi 31 octobre 2020 à 9h30, à la mairie

### - Conseil Municipal Enfants,

Vendredi 6 novembre 2020 à 18h30, à la mairie

### - Conseil Municipal,

Lundi 9 novembre 2020 à 20h, à la mairie

### - Commission bâtiments,

Samedi 14 novembre 2020 à 9h30, à la mairie

### - Commission du personnel,

Lundi 16 novembre 2020 à 17h, à la mairie

### - C.C.A.S.,

Jeudi 19 novembre 2020 à 20h, à la mairie

## Infos Plus

### ➤ Apiculteur

Tout apiculteur, qu'il soit amateur ou professionnel, est tenu de déclarer annuellement (entre le 01/09 et le 31/12) le nombre de ruches qu'il détient ainsi que leur emplacement, et ce, dès la première colonie d'abeilles en sa possession.

A cette fin, un site de déclaration en ligne a été mis en place à l'adresse électronique suivante : « [mes.demarches.agriculture.gouv.fr](http://mes.demarches.agriculture.gouv.fr) ».

Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, la déclaration peut être faite à l'aide du cerfa n°13995.



### ➤ Chiens en divagation

**RAPPEL** : Suite à certains incidents nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer tout animal domestique. Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. » Article L211-23 du code rural.

## ► Bibliothèque



A partir du samedi 10 octobre la bibliothèque sera ouverte le samedi de 11h à 12h pour répondre aux souhaits de plusieurs lecteurs.

Les horaires du mercredi : 10h30 – 12h ne sont pas modifiés.

## ► Nouvelle Campagne promotionnelle d'analyses des eaux de puits



Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, est un laboratoire d'analyse indépendant et de proximité qui dépend du Conseil Départemental. Il est le **seul laboratoire du département agréé** par le Ministère en charge de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter.

**Du 19 octobre au 30 novembre 2020, L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTUREE 64.99 € TTC au lieu de 87.85 € TTC**

Vous pouvez apporter vos flacons soit :

- au laboratoire à La Roche-sur-Yon
- mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

POINTS DE COLLECTE	DATES	HEURES
Mairie des Herbiers	27 octobre	11H30 à 13H00
Mairie de Luçon	02 novembre	11H30 à 13H00
Com. Communes du Pays de Fontenay-Le-Comte	09 novembre	11H30 à 13H00
Com. Communes du Pays de Chantonay	23 novembre	11H30 à 13H00
Mairie de Montaigu	24 novembre	11H30 à 13H00

Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire.

**ATTENTION, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement**

Renseignements : 02 28 85 79 79 ou [labo@vendee.fr](mailto:labo@vendee.fr)

## Assoc' Info

### ► L'APEL

**BILAN JUS DE POMMES – ECOLE STE MARIE**

La vente de jus de pommes a rapporté à ce jour, un **bénéfice de 649.25 €**.

Il nous reste quelques bouteilles à vendre, alors n'hésitez pas à nous solliciter durant l'année (Marina Berson au 06.12.68.39.43). Cette somme va permettre entre autre de financer les séances de piscine des CE2 et CM1 qui n'y allaient pas auparavant.

**MERCI** pour votre participation, ainsi qu'aux parents bénévoles cette journée-là.

*\*Pour des raisons sanitaires, nous ne reprendrons pas les bouteilles vides l'année prochaine.*

### ► L'école Ste Marie de Réaumur



Chers Gourmands,

Les fêtes de fin d'année sont

l'occasion de déguster et d'offrir des chocolats.

A cette occasion, l'école organise une **vente de chocolats de Noël** à prix préférentiels.

Tous les bénéfices de cette vente financeront les projets éducatifs et pédagogiques de l'école.

Alors n'hésitez pas et faites-en profiter vos amis et familles !

Si vous êtes intéressés, merci de remplir le bon de commande que vous trouverez en fin de ce catalogue et de le remettre accompagné de votre règlement dans la boîte aux lettres de l'école ou de la mairie.

**Nouveauté** : vous pouvez passer vos commandes en ligne :

Accès boutique : [asso.initiatives.fr](http://asso.initiatives.fr)

Code d'accès : MJBCAV

Pour plus de renseignements, contactez Céline Desavre au 06.70.12.31.10

Date limite de commande : **9 novembre 2020**. Nous vous livrons la première quinzaine de décembre.

Chèque à l'ordre de : l'APEL (Votre règlement sera encaissé après livraison de votre commande).

Nous vous remercions par avance pour votre participation et votre soutien.

### ► DON DU SANG

Mercredi 8 octobre, M. Christian LERAY, président, a remercié Bernard MAROT et Jacky DUBOIS (représenté par Marie-Paule, son épouse) pour plus de 30 années de bénévolat au sein de l'association des donneurs de sang du Pays de Pouzauges.

Avec la crise sanitaire, il est beaucoup plus difficile pour l'EFS d'organiser des collectes et pour vous, moins simple de vous y rendre. Pourtant, Il y a urgence. Quelle que soit votre « zone d'alerte », l'EFS a besoin de vous !

Où donner ? <https://efs.link/lieux>

Prenez RDV ! <https://efs.link/rdv>



Prochaine parution de l'écho le 16 novembre, merci de bien vouloir nous donner vos articles pour le 8 novembre.

## A vos agendas

### Octobre

#### → Le Manoir des Sciences – Les récréations de Réaumur

Mer. 21 et 28, 15h

Pour les enfants de 6 à 12 ans. Sur réservation.

Tarif indiv. enfant : 5.00 €

Tél. 02 51 57 99 46

#### → Village du Ciel

Vend. 23, 21h, soirée du club,

Manoir des Sciences,

Observation gratuite et ouverte à tout le monde

#### → Les Galoches Réaumuroises

Mar. 27, 14h, Mouchamps

📅 Vend. 30, date limite du concours photo !

### Novembre

#### → CARéa

Sam. 7, Fête de la Fressure, repas à emporter

#### → Les Galoches Réaumuroises

Mar. 10, 14h, Le Boupère

Mar. 24, 14h, Pouzauges

#### → Don du sang

Jeu. 12, 15h30 à 19h30,

Le Boupère, Salle du Bocage

Vend. 20, 15h30 à 19h30, Montournais,

Salle de la Chenaie

#### → Village du Ciel

Vend. 6, 21h, Thème « Les Poissons »

Vend. 20, 21h, soirée du club,

Manoir des Sciences,

Observation gratuite et ouverte à tout le monde



### Décembre

#### → Les Galoches Réaumuroises

Mar. 8, 14h, La Meilleraie-Tillay

Mar. 24, 14h, Réaumur

## Etat Civil

### 📖 Décès :

Jean VINATIER, le 29 septembre 2020

### 📖 Naissance :

Anna SACHOT, le 31 août 2020

## La chronique d'octobre...

## Octobre Rose – Retour sur la Joséphine 2020

La commune de Réaumur est l'une des 87 communes du Département de la Vendée à avoir relevé le défi lancé par la ville de la Roche-Sur-Yon en organisant la Joséphine sur son territoire. En effet cette édition, un peu particulière, a été proposée en local à Réaumur. Celle-ci a pu se concrétiser grâce à la participation de Michel COUTAND et Jean-Marie PARPAILLON de l'association des Galoches. Ces derniers ont préparé et proposé un parcours fléché de 5 kms.

Au final, ce sont 96 228 euros qui ont été remis à la Ligue contre le cancer. Un grand bravo à toutes les « Joséphine » et notamment celles de Réaumur, qui ont participé à cette 6<sup>ème</sup> édition.

